

RESTAURATION SCOLAIRE

Les élèves demi-pensionnaires inscrits au forfait.

La fiche relative à la demi -pension a été complétée lors de l'inscription. Si des changements devaient intervenir, pour le nombre de jours ou les jours choisis, un mail doit être adressé **au plus tard le 15 septembre** à l'adresse intendant.0670020h@ac-strasbourg.fr en précisant le nom, le prénom et la classe de l'élève.

Selon le règlement de la demi-pension la famille s'engage pour toute l'année scolaire.

Les élèves souhaitant déjeuner des jours non inclus dans leur forfait, doivent procéder, **avant le déjeuner**, au règlement de ces repas supplémentaires. Le compte peut être crédité soit à la borne, soit à l'intendance.

A la borne, le compte est crédité en « repas exceptionnel ». (Voir image ci-dessous)

Les élèves demi-pensionnaires inscrits à la prestation.

Les élèves inscrits en tant que demi-pensionnaires à la prestation, doivent créditer leur compte, **avant le déjeuner**.

Le compte peut être crédité soit à la borne, soit à l'intendance.

A la borne, le compte est crédité en « repas exceptionnel ». (Voir image ci-dessous)

Les élèves externes.

Si un élève externe souhaite déjeuner au restaurant scolaire, la démarche à suivre est de :

- Récupérer un **dossier d'inscription** à l'intendance puis le compléter en cochant l'option **demi-pensionnaire à la prestation**.
- Remettre le dossier complété à l'intendance qui procédera à l'**enrôlement** (borne biométrique)
- Créditer le compte (a minima pour un repas) à l'intendance ou à la borne.

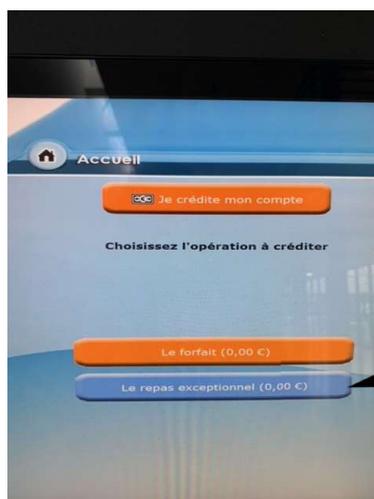


Pour tous les élèves usagers de la restauration scolaire.

Il est fortement conseillé de **créditer le compte pour plusieurs repas** et ce **toujours avant le déjeuner**.

Le tarif d'un repas est **de 4,85€** depuis le 1^{er} septembre 2025 (tarifs Région).
S'il subsiste un reliquat sur le compte, à la fin de l'année scolaire, il sera reversé à la famille.

La borne de paiement à l'atrium



Choix « repas exceptionnel » pour créditer le compte.

A la borne, le paiement se fait par :

- carte bleue
- chèque
- espèces (pièces et billets)

La borne n'accepte pas les pièces de 5 centimes.